

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 25 avril 2024

24/04/24 : Rencontre avec le Ministre de la Transition Ecologique



Lors du Comité de Pilotage du Plan de Gestion des Sédiments qui s'est tenu sous la présidence du Préfet de Région le 29 mars 2024, les élus de l'association du collectif des maires et leurs parlementaires avaient exprimé leurs vives inquiétudes face à une situation qui empirait et l'absence de perspectives pour agir contre la sur-sédimentation de la Rance due à la présence de l'Usine Marémotrice. Après 40 ans de mobilisation des élus locaux et l'aboutissement d'un Plan Expérimental de 5 ans (2018-2023) qui n'a pas permis de mettre en place un Plan de Gestion pérenne (2023-2043) tel que demandé par les rapporteurs de l'État, les élus locaux demandaient alors expressément que l'État assume avec son concessionnaire les impacts liés à la sur-sédimentation subie depuis 1957 par l'estuaire maritime.

Comme l'avait proposé le sénateur Alain CADEC, un rendez-vous a été organisé avec Christophe BECHU, Ministre de la Transition Écologique et de La Cohésion Des Territoires, et Hervé BERVILLE, Secrétaire d'État chargé de la Mer et de la Biodiversité. C'est en présence de nos parlementaires Chantal BOULOUX, députée des Côtes-d'Armor, Sylvie ROBERT, sénatrice d'Ille-et-Vilaine, Françoise GATEL, sénatrice d'Ille-et-Vilaine, et Alain CADEC, député des Côtes d'Armor, (Jean-Luc BOURGEOUX député d'Ille-et-Vilaine était excusé) que nous avons été reçu ce mercredi 24 avril au Ministère.

Nous avons pu exposer la problématique, les difficultés rencontrées et notre exaspération qui se veut le reflet de celle de la population. Nous avons rappelé notre désaccord et notre colère suite à la teneur des débats et aux conclusions du COPIL du 29/03/24 notamment par rapport aux positions du Conseil Scientifique et du concessionnaire EDF.

Nous avons également confirmé que nos inquiétudes portaient à la fois sur la situation alarmante de notre estuaire et sur les risques qui pèsent sur l'avenir de l'Usine marémotrice et de sa production d'énergie renouvelable décarbonée. C'est à ce titre que nous avons renouvelé notre demande de tarification verte visant à financer les impacts de l'usine marémotrice par un abondement tarifaire.

Nous avons ressenti une écoute attentive des Ministres et une bonne compréhension des enjeux, notamment de l'importance du devenir de cette production d'énergie unique au monde. Il se sont dit attachés à notre démarche d'élus responsables et qu'ils étaient convaincus de l'importance du sujet tant sur le plan environnemental, qu'économique et touristique. Les Ministres ont également confirmé avoir conscience de l'exaspération de la population qui d'ailleurs se traduit par une action en justice de la part de l'association Rance Environnement.

Les Ministres ont confirmé que le plan transitoire proposé lors du COPIL n'était pas satisfaisant et qu'il ne répondait pas aux enjeux. Ils ont conclu qu'il leur semblait indispensable de mettre en place un véritable Plan de Gestion Pérenne en vue de viser le renouvellement de la concession en 2043. Suite à cette rencontre, nous nous sentons plus que jamais mobilisés et légitimés dans notre action.

Pour l'association : Alain BROMBIN, maire de La Vicomté-sur-Rance, Jean-Paul GAINCHE, maire de Langrolay-sur-Rance, Jean-François RICHEUX, maire de Saint-Père-Marc-en-Poulet et David BOIXIERE, maire de Pleudihen-sur-Rance.

ASSOCIATION COLLECTIF DES MAIRES DES COMMUNES DES BORDS DE RANCE

INFORMATIONS ANNEXES

NOTRE ASSOCIATION du COLLECTIF DES MAIRES DES BORDS DE RANCE

Les élus des bords de Rance s'inquiètent depuis 1978 de la sur-sédimentation en Rance liée à l'exploitation de l'Usine Marémotrice de la Rance (UMR) gérée par Electricité de France (EDF). Après des décennies d'errement et de non-prise en compte de la problématique par l'État et son concessionnaire, le phénomène s'est aggravé. Le comblement progressif du chenal de navigation n'est que le haut d'un iceberg de plusieurs millions de m³ qui s'est étendu d'amont en aval, et qu'il est désormais impossible de dissimuler. Pourtant, les élus peinent à faire reconnaître cette problématique aux conséquences qui s'aggravent et pour lequel l'imminence de la fin du contrat de concession (2043) fait peser de nombreuses incertitudes. Les maires de plusieurs communes se sont regroupés en collectif en 2016.

En 2021, les 16 communes riveraines décident de se constituer en association afin d'amplifier leur action. L'association a pour objet la préservation des qualités environnementales, paysagères et patrimoniales de la Rance, ainsi que le maintien des usages récréatifs et économiques de l'estuaire maritime. Elle souhaite que le fonctionnement de l'usine marémotrice soit compatible avec les objectifs ci-dessus et à ce qu'un plan de gestion durable et pérenne des sédiments soit mis en œuvre. Constituée des maires des communes, elle se veut représentative de la population et, de ce fait, l'interlocuteur majeur dans les prises de décisions sur le devenir de l'estuaire et notamment sur la gestion des sédiments.

Commune de Saint-Malo (35)	Commune de St-Jouan-des-Guérets (35)	Commune de St-Père-Marc-en-Poulet (35)	Commune de Saint-Suliac (35)
Commune de La Ville-es-Nonais (35)	Commune de Pleudihen-sur-Rance (22)	Commune de La Vicomté-sur-Rance (22)	Commune de Saint-Hélen (22)
Commune de Dinan (22)	Commune de St-Samson-sur-Rance (22)	Commune de Plouër-sur-Rance (22)	Commune de Langrolay-sur-Rance (22)
Commune de Le Minihic-sur-Rance (35)	Commune de Pleurtuit (35)	Commune de La Richardais (35)	Commune de Dinard (35)

DOCUMENT JOINTS ou DISPONIBLES SUR DEMANDE



RANCE MARITIME 1961/2024 : 63 ANNÉES DE SÉDIMENTATION MASSIVE (3 pages)

une synthèse des actions menées depuis 60 ans qui rappelle l'engagement des élus locaux et des parlementaires.



DE L'ESTUAIRE NATUREL À L'ESTUAIRE ARTIFICIALISÉ (11 pages)

Un rappel de l'évolution d'un estuaire aux propriétés naturelles exceptionnelles à un estuaire artificialisé géré par EDF sans aucune prise en compte environnementale initiale.